



LES VOYAGES
La Libre

VIENNE

A l'occasion de l'exposition Picasso-Bacon

La Libre Art

Du 17 au 20 novembre 2026


Preference

VIENNE, A L'OCCASION DE L'EXPOSITION PICASSO-BACON

Ancien cœur du puissant empire des Habsbourg, Vienne conserve l'éclat de cette grandeur passée à travers ses palais majestueux, ses avenues monumentales, ses églises baroques, ses grands cafés et ses traditions raffinées.

Impossible d'évoquer Vienne sans penser à Sissi, dont les états d'âme imprègnent toujours les murs de la Hofburg. Capitale de la musique, où Mozart et Beethoven composèrent certaines de leurs œuvres les plus célèbres, on peut assister à un concert tous les soirs, tandis que le musée des Beaux-arts regorge de chefs-œuvres, de Bruegel à Vermeer.

Vous découvrirez l'esprit d'avant-garde, incarné par la Sécession viennoise qui a donné naissance aux œuvres audacieuses d'Otto Wagner, Gustav Klimt et Egon Schiele.

Laissez vous surprendre au musée de l'Albertina par une confrontation directe entre deux immenses peintres du XX^e siècle, Pablo Picasso et Francis Bacon qui ont partagé une même passion pour la figure humaine réinventée avec une créativité sans précédent.

Enfin, la féerie des marchés de Noël s'invite sur les plus belles places, avec des effluves d'amandes grillées, des illuminations, des chants de l'Avent et un artisanat de qualité.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Les marchés de Noël traditionnels sur les plus belles places de Vienne
Un concert à la Maison des chevaliers de l'ordre Teutonique

VISITES

Le palais de la Hofburg, les chefs-d'œuvre de l'Albertina et du musée des Beaux-Arts, l'exposition phare Picasso-Bacon, le centre historique et les fleurons de l'Art nouveau.

VOLS

Vols directs avec les compagnies Austrian et Brussels Airlines

LOGEMENT

Un hôtel boutique 4* très bien situé dans le centre historique à proximité des marchés de Noël, des cafés et des restaurants

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-150 €) pour toute inscription avant le 31/08 soit : 2.250 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 17 NOVEMBRE

BRUXELLES ✈ VIENNE – CENTRE HISTORIQUE

Envol le matin pour Vienne avec la compagnie Austrian Airlines (**vol direct d'1h45**).

A l'arrivée, accueil par votre guide francophone.

Un petit **tour panoramique de Vienne** vous mène en car sur le **Ringstraße**, la célèbre avenue qui entoure la vieille ville, bordée de majestueux édifices construits à la fin du XIX^e siècle dans un style historiciste éclectique.

Inauguré en 1865, ce large boulevard long de 5,3 km aménagé à l'emplacement des anciens remparts, aligne les monuments les plus emblématiques de Vienne : l'Opéra national, le Théâtre national (Burgtheater), le Parlement, le Kunsthistorisches Museum, le Museum d'Histoire naturelle, la Hofburg, l'Hôtel de ville (Rathaus) et l'Université.

Installation à l'**hôtel Das Tigma** situé à proximité du Café Central et de la place aristocratique Freyung.

Déjeuner inclus dans un restaurant à proximité de l'hôtel.

L'après-midi, découverte à pied du **centre historique** à travers les petites ruelles et places romantiques (Hof), en passant par le **Graben** et l'**ancien ghetto**. Visite de la **cathédrale Saint-Etienne** et de l'**église des Jésuites**.

*Le **Graben**, ancien fossé creusé par les Romains, est une rue élégante aux maisons cossues et boutiques audacieuses. On remarque la Colonne de la Peste élevée après la grande épidémie de 1679 et le Palais Bartolotti-Partenfeld de style baroque.*

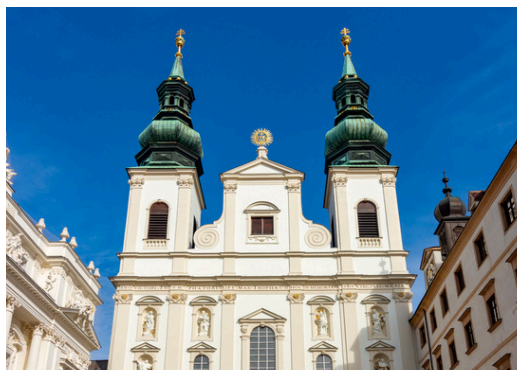
*Signalée par sa haute flèche dentelée haute de 136 m et son toit en tuiles vernissées, la **cathédrale Saint-Étienne (Stephansdom)** construite aux XIV^e et XV^e siècle est l'édifice gothique le plus important d'Autriche. De nombreuses personnalités y furent inhumées, notamment l'empereur Friedrich III et le duc Rodolphe IV, fondateur de la cathédrale en 1359. En 1782, Mozart y épousait Constance Weber.*

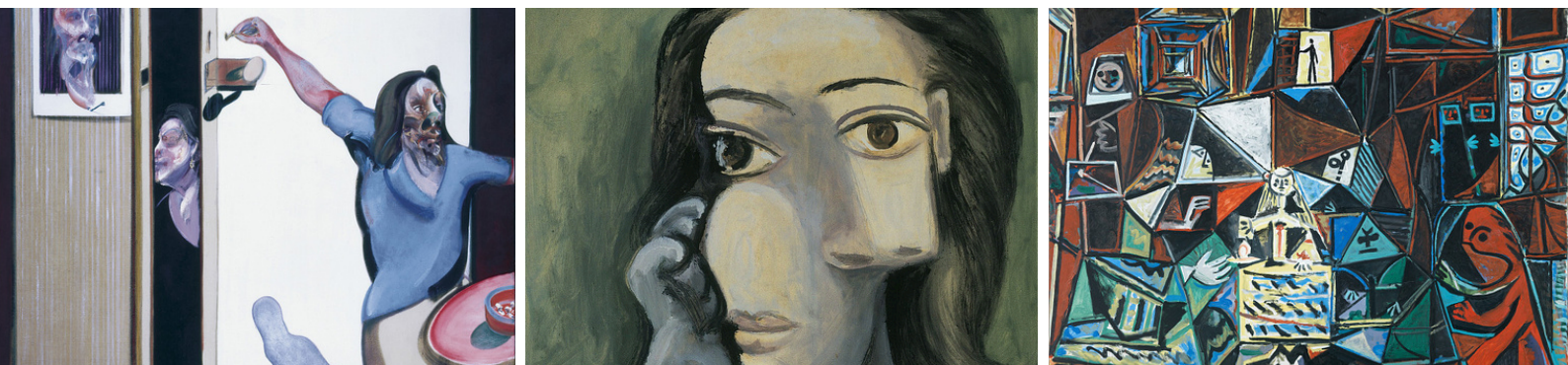
*Dans le quartier de l'ancienne université, l'**église des Jésuites** (1631) dévoile, derrière une sobre façade, une mise en scène spectaculaire due à Andrea Pozzo avec des fresques et une coupole en trompe l'œil, et une chaire incrustée de nacre.*

Après une pause dans un des célèbres cafés viennois, retour à pied à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant à proximité de l'hôtel.

Nuitée à l'**hôtel Das Tigma 4*** (3 nuits).





MERCREDI 18 NOVEMBRE

ALBERTINA ET HOFBURG

Les visites se feront en transports publics et à pied.

La matinée est consacrée à la visite de **l'exposition Picasso-Bacon** et des **collections du musée de l'Albertina**.

Dans cette exposition phare pour les 250 ans de l'Albertina, les œuvres de Pablo Picasso, un des inventeurs de la peinture moderne, et de Francis Bacon, son fervent admirateur, sont juxtaposées dans leur passionnante exploration de la figure humaine à travers des représentations uniques et troublantes.

L'exposition permanente présente les mouvements artistiques des 130 dernières années : de l'impressionnisme français à l'avant-garde russe en passant par l'expressionnisme allemand (Monet, Degas, Renoir, Macke, Chagall, Malevitch...).

Déjeuner inclus.

L'après-midi, visite du **palais impérial de la Hofburg**, vaste complexe architectural bâti au XV^e siècle et auquel chaque Habsbourg a apporté des transformations jusqu'au XIX^e siècle.

Siège du pouvoir, il servait de palais d'hiver, tandis que la cour déménageait à Schönbrunn pour l'été. Visite des appartements impériaux et du trésor.

*Vous verrez les somptueuses **salles de réception et appartements privés de l'empereur François-Joseph et de sa célèbre épouse Sissi**. Des objets personnels révèlent la personnalité de l'impératrice incomprise et rebelle au protocole. La couronne du Saint-Empire romain germanique (X^e siècle) et la couronne impériale autrichienne, façonnée en 1602 pour l'empereur Rodolphe II, sont les musts du Trésor impérial qui compte de nombreux chefs-d'œuvre d'orfèvrerie et ornements, des Bourguignons aux parures de Sissi.*

Retour à l'hôtel et dîner libre.

A 20h, **concert de musique de chambre** à la Maison de l'Ordre Teutonique donné par l'Ensemble Mozart, un quatuor à cordes dirigé par Claudio Bentes. Durée 90 minutes.

C'est dans cette salle de bal décorée de fresques de style Renaissance vénitienne, la plus ancienne salle de concert de Vienne, que Mozart donna plusieurs concerts en 1781. Au programme, des œuvres classiques de Haydn, Schubert, Beethoven et Mozart.

Retour à l'hôtel à pied ou en transports publics (900 m).

JEUDI 19 NOVEMBRE

VIENNE – ART NOUVEAU

Le matin, déplacement en transports publics vers le **quartier de Karlsplatz**, où se trouvent plusieurs bâtiments emblématiques du Jugendstil ou Art nouveau viennois, dont le **pavillon de la Sécession** et la **station de métro Karlsplatz**.

*Le **Pavillon de la Sécession**, construit en 1897 pour abriter les expositions des artistes Sécessionnistes, est un véritable manifeste de la modernité alliant fonctionnalité et élégance esthétique.*

A l'intérieur, la frise Beethoven est une immense fresque peinte par Gustav Klimt en 1902 sur le thème de la Neuvième Symphonie.

*Sur la **Linke Wienzeile**, un projet d'avenue impériale planifié par Otto Wagner entre le palais de la Hofburg et Schönbrunn, plusieurs immeubles de la Sécession font face au Naschmarkt.*

*C'est aussi Otto Wagner, architecte du métro de Vienne en 1898, qui dessina les ravissants **pavillons de la station de métro Karlsplatz**, dans le style décoratif géométrique et floral doré cher aux partisans de l'Art nouveau viennois.*

*Non loin se dresse la coupole verte de l'**église Saint-Charles-Borromée (Karlskirche)**, joyau baroque construit à partir de 1716 pour répondre au vœu de l'empereur Charles VI suite à la grande Peste de 1713.*

Sorte de synthèse d'architecture mondiale, l'église montre à l'intérieur un espace ovale grandiose transcendé par la lumière qui conduit vers le maître autel et l'Apothéose de Saint-Charles-Borromée.

Déjeuner inclus dans le quartier.

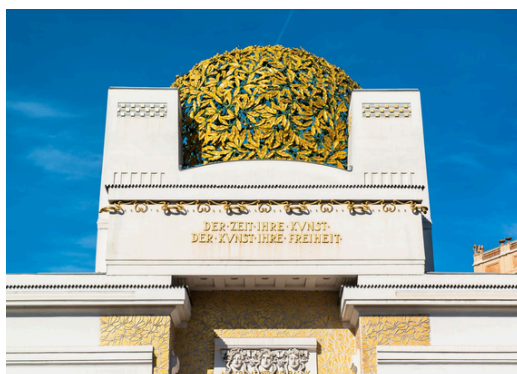
L'après-midi visite du **musée Léopold** et de l'exposition 1900.

Consacré au modernisme autrichien, le musée permet de s'imprégner de l'effervescence artistique qui régnait à Vienne autour de 1900. Il possède la plus vaste collection d'œuvres d'Egon Schiele, des œuvres majeures de Gustav Klimt et des créations de l'Ecole des Arts décoratifs viennois (Wiener Werkstätte) représentée par Josef Hoffmann et Koloman Moser.

Le reste de l'après-midi sera consacré à la visite d'un des nombreux **marchés de Noël**.

Dîner d'adieu.

Retour à l'hôtel.





VENDREDI 20 NOVEMBRE

MUSÉE DES BEAUX ARTS - VIENNE ✈ BRUXELLES

Le matin, départ en transports publics vers le **musée des Beaux-arts (KHM)** construit sous François-Joseph en 1891.

*C'est un des musées les plus riches au monde dont les collections prestigieuses témoignent de la puissance des Habsbourg depuis le XV^e siècle. Les écoles flamande, hollandaise et italienne sont à l'honneur avec 14 tableaux de **Bruegel l'Ancien**, des chefs-d'œuvre de **Memling, Rubens, Rembrandt, Vermeer, Giorgione, Raphaël, Le Caravage**.*

*La **Kunstkamer** rassemble les objets les plus précieux, les plus rares et les plus exotiques issus des cabinets de curiosités de grands collectionneurs tel l'empereur Rodolphe II. Ainsi des ivoires, des automates, d'extraordinaires horloges et la délicate salière de François I^{er}, œuvre de Cellini.*

Temps libre pour se promener dans le marché de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville ou sur Maria Theresienplatz.

Déjeuner inclus.

En milieu d'après-midi, départ en car vers l'aéroport. Formalités d'enregistrement et vol direct avec la compagnie Brussels Airlines. Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

HEBERGEMENT

HÔTEL DAS TIGRA 4*

NOMBRE DE NUITTES : 3

Installé en plein cœur de Vienne, dans une rue calme à proximité des places Freyung et Am Hof et à dix minutes à pied de la cathédrale Saint-Étienne, cet hôtel à gestion familiale occupe deux bâtiments.

Le jeune Mozart et son père y séjournèrent à deux reprises, dans la partie historique datant du XVI^e siècle.

Les 76 chambres modernes, aménagées dans des tons clairs et avec des matériaux haut de gamme, intègrent des détails décoratifs évoquant la présence de Mozart.

Un magnifique buffet de petit-déjeuner propose des produits locaux.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage vous devez être en possession de votre carte d'identité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Certaines visites s'effectuent à pied et requièrent une bonne aisance de mobilité ; les transferts se feront à pied ou en transports en commun tout au long du séjour (à l'exception des transferts depuis/vers l'aéroport).

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications de la compagnie aérienne, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/08	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.250 €
☐ A PARTIR DU 01/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.400 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	495 €	

CE PRIX COMPREND

- ✍ Les vols directs avec les compagnies Austrian et Brussels Airlines
- ✍ Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 131 €)
- ✍ Les transferts en car le premier et le dernier jour
- ✍ Un pass pour les transports publics
- ✍ L'hébergement en chambre double dans l'hôtel 4* mentionné (ou similaire)
- ✍ La pension complète hors boissons (excepté le dîner du 2^e jour)
- ✍ Les visites des sites, musées et expositions mentionnés
- ✍ Les services d'un guide francophone expérimenté
- ✍ Un concert de musique de chambre avec des places de 1^{ère} catégorie
- ✍ Un système audio avec écouteurs pour le confort des visites
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✍ Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances
- ✍ Le dîner du 2^e jour
- ✍ Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 30/04/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: VIENNE, À L'OCCASION DE L'EXPOSITION PICASSO - BACON LA LIBRE ART - DU 17 AU 20 NOVEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/08 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.250 €

☐ A PARTIR DU 01/09 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.400 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 495 €

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : VIENNE, À L'OCCASION DE L'EXPOSITION PICASSO - BACON LA LIBRE ART — DU 17 AU 20 NOVEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **17 octobre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Vienne - D.4059

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.